

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 janvier 2016

DCM N° 16-01-28-7

Objet : Subvention à l'Association Metz Marathon.

Rapporteur: M. TRON

La 6^{ème} édition du Marathon-Metz-Mirabelle s'est déroulée le 11 octobre 2015 et a recueilli à nouveau de nombreux témoignages de satisfaction, tant de la part des participants que des différents acteurs impliqués.

Le niveau de participation se maintient à un niveau élevé, et même progresse encore avec un total de 6628 inscrits aux différentes courses. Plusieurs de ces courses sont sur une tendance à la hausse, notamment les courses UEM pour les enfants, et les marathons-relais. On signalera en particulier l'engouement suscité par ces derniers : 500 équipes étaient au départ du marathon-relais à 4, et, plus significatif encore, le nouveau marathon-relais par équipe de 2, a très vite fait le plein des inscrits, avec 150 équipes présentes au départ.

Cette dernière édition du Marathon-Metz-Mirabelle a donc su exploiter les enseignements tirés de la précédente édition qui avait accueilli le Championnat de France, et capitaliser sur le succès de celle-ci.

L'attractivité et le rayonnement de l'épreuve messine sont aujourd'hui patents. Si les coureurs issus de la région restent encore les plus nombreux, les participations extérieures à celle-ci sont significatives : ainsi 72 départements et 19 pays étaient représentés le 11 octobre.

Le public a lui aussi répondu présent, confirmant le Marathon-Metz-Mirabelle comme un rendez-vous populaire, aujourd'hui bien ancré dans le paysage des animations sportives locales.

Les partenaires privés ou institutionnels restent fidèles à leur engagement auprès des organisateurs, et apportent un appoint financier ou en nature qui permet de toujours proposer une excellente qualité de prestations. L'intérêt des entreprises locales se manifeste aussi, et de plus en plus, au travers des équipes qu'elles font participer aux différentes courses : 150 entreprises ont fait ce choix en 2015.

Comme chaque année, il faut mentionner la part importante que prennent les communes voisines traversées par le marathon, qui mettent à disposition moyens techniques et humains pour contribuer à la belle qualité du parcours, jalonné et rythmé par de multiples animations assurées par des groupes de musique.

Enfin, plus de 700 bénévoles ont participé en amont, comme durant l'évènement, à son organisation. Ils sont non seulement un rouage essentiel de la mise en œuvre de la

manifestation, mais assurent également une chaleureuse ambiance, qui est unanimement relevée comme l'une des caractéristiques du Marathon messin.

La prochaine et 7^{ème} édition du Marathon-Metz-Mirabelle aura lieu le dimanche 9 octobre 2016, avec un tracé aujourd’hui stabilisé, offrant la découverte aussi bien des rues et places messines que des voies et rues des territoires environnants. Le village, installé place de la République, restera le centre névralgique et d'animation et accueillera les arrivées des courses. Le parcours du Marathon, mais aussi des autres courses, fera l'objet d'une attention toujours importante en termes d'animations musicales, pour garder son caractère festif à l'évènement. Enfin, et comme tous les ans, une dimension solidaire sera donnée à la manifestation par l'attribution d'une aide financière à une association à caractère social, prélevée sur les inscriptions ; cela fut le cas en 2015 avec l'association de soutien aux enfants hospitalisés « RAFAEL Lorraine ».

Sur le plan financier, l'opération 2015 s'est clôturée à l'équilibre, à hauteur de 671 598 €. Le budget pour 2016 est estimé à 663 600 €, avec une participation attendue de la Région à hauteur de 50 000 €. Il est proposé de soutenir cette opération à hauteur de 125 000 € pour la Ville de Metz (ce montant était de 140 000 € en 2015).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande de l'Association Metz Marathon portant sur l'organisation de la 7^{ème} édition du Marathon Metz Mirabelle,

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de **125 000 €** à l'association Metz-Marathon,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tous documents et pièces connexes à cette affaire, et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives

Commissions : Commission Sport et Jeunesse

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ